



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°6/2021 du Conseil communautaire Séance du 15 février 2021

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 9 février 2021  
Nombre de délégués en exercice : 72  
Nombre de délégués présents : 59  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 0

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Nicolas SENEGAS, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Daniel MOUCHETANT, Catherine PECASTAING, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE, Éric AJASSE.

**Absents ayant donné procuration :** Jean-Yves CHAPELET à Michèle FOND-THURIAL, Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Alain POMMIER à Didier BONNEAUD, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benoît TRICHOT à José RIEU, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER à Laurent NADAL, Nathalie LACOUSSE à Sophie GUIGUE, Patricia GARNERO à Christian BAUME.

**Absents excusés mais ne prenant pas part au vote :** Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**Objet : Rapport d'observations définitives de la CRC pour les années 2013 et suivantes.**

Vu le Code des Juridictions Financières,

Considérant que le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien depuis 2013 a été ouvert le 12 septembre 2019 par lettre de la présidente de section adressée au président, ordonnateur en fonction,

Considérant l'entretien de fin de contrôle qui a eu lieu le 6 février 2020,

Considérant que lors de sa séance du 10 mars 2020, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises au président de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant les réponses apportées aux observations de la chambre par les services de l'EPCI,

Considérant l'examen des réponses apportées, lors de la séance du 16 octobre 2020, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives par le rapport d'observation définitif,

Considérant que le rapport des observations définitives a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 18 janvier 2021,

Considérant que ce rapport d'observations définitives doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres, et donner lieu à débat,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 8 février 2021,

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- de prendre acte de la présentation du rapport de la chambre Régionale des Comptes,
- de prendre bonne note des recommandations de la chambre Régionale des Comptes qui sont les suivantes :
  - Régulariser, conformément au cadre législatif et réglementaire, l'amortissement des immobilisations,
  - Provisionner, dès l'ouverture d'un contentieux, conformément aux articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales,
  - Établir un inventaire physique actualisé et complet, en cohérence avec l'état de l'actif produit par le comptable,
  - Respecter les dispositions réglementaires pour l'attribution de la nouvelle bonification judiciaire,

- Respecter l'échéance fixée par la loi pour satisfaire une durée du temps de travail de 1 607 heures,
  - Adopter un guide de la commande publique à usage interne qui prenne en compte les obligations réglementaires.
- 
- précise qu'en vertu de l'article L243-9 du Code des Juridictions Financières, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations précitées seront présentées à cette même assemblée par monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 15 février 2021.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 22 FEV. 2021



AR PREFECTURE

030-200034692-20210215-DEL6\_2021-DE  
Regu le 22/02/2021